



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 49  
• suppléés : 2  
• représentés : 7  
Votants : 56

Date de la convocation :  
30 Mars 2018  
Secrétaire de séance :  
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 5 Avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 Mars 2018, s'est réuni à LE QUESNEL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur VAN OOTEGHEM de Monsieur LEVASSEUR, Monsieur DERLY de Madame PREVOST, Monsieur DRAGONNE de Madame FLAMANT, Madame HALL de Madame BLONDEL, Monsieur DOVERGNE de Monsieur MAROTTE et Monsieur SZYROKI de Monsieur CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Représentée par Monsieur DERLY), FLAMANT (Représentée par Monsieur DRAGONNE), BLONDEL (Représentée par Madame HALL), Messieurs DURAND (Représenté par Madame BLIN), LEVASSEUR (Représenté par Monsieur VAN OOTEGHEM), CLEMENT (Représenté par Monsieur SZYROKI), MONTAIGNE, SUIN

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs FRANCELE, DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, PICARD, BIECKENS et REMY

**OBJET : Convention de dépôt des CEE-TEPCV entre la CCALN et les communes ayant déposés un dossier**

Vu la labélisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 22 juillet 2015 de la CCVN,

Vu l'avenant signé le 05 Mai 2017 par la CCALN avec le Ministère de l'Environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2017 qui valide le programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),

Les collectivités incluses dans le périmètre de la CCALN peuvent valoriser des travaux d'économie d'énergie selon les conditions définies dans les fiches standardisées du Ministère.

La CCALN en tant que TEPCV a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupueur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités du territoire.

Par délibération du 28 septembre 2017, la CCALN a pris la décision d'ouvrir un compte EMMY et de contractualiser avec EDF. Le contrat porte sur la vente des CEE TEPCV à EDF pour un montant garanti de 3,75€/MWh cumac HT ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 12 décembre 2017 attribuant à EDF une prestation concernant la mission d'accompagnement dans la valorisation des CEE issus du programme « Economies d'énergie dans les TEPCV ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Rappelle qu'une fois les CEE enregistrés au registre national, la somme correspondante sera versée à la CCALN par EDF
- Engage la CCALN à reverser aux communes une somme qui ne dépassera pas 100% du montant total des travaux éligibles au CEE TEPCV
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Aménagement de l'espace à signer les documents en rapport avec cette décision

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 5 AVRIL 2018 A MOREUIL**

**Le Président,**

**Pierre BOULANGER.**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le. 09.04.18



CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL

secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy

SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER

80500 MONTDIDIER

10 AVR. 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

*A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE*

*SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018*

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Budget Annexe - ZAE d'Ailly sur Noye	2018.05.04.01	/
DELIB. : BP 2017 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes	2018.05.04.02	/
DELIB. : Adoption des restes à réaliser 2017	2018.05.04.03	/
DELIB. : Engagement, liquidation et mandatement des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs	2018.05.04.04	/
DELIB. : Débat d'Orientation Budgétaire 2018	2018.05.04.05	/
DELIB. : SPANC - Règlement de service	2018.05.04.06	/
DELIB. : SPANC - Tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif	2018.05.04.07	/
DELIB. : Convention de dépôt des CEE - TEPCV entre la CCALN et les communes ayant déposés un dossier	2018.05.04.08	/
DELIB. : Caserne de la Gendarmerie d'Ailly sur Noye - Avenant au bail administratif	2018.05.04.09	/
DELIB. : Avance sur participation CCALN 2018 - Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin	2018.05.04.10	/

Fait à Moreuil, le 9 AVRIL 2018.

Cachet de la collectivité et signature



*La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.*